L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 13 SEPTEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. MUREAU, modiste fashionable (Mode Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. 1er sept—3m.

DEMANDES.

UNE cuisinière de premier ordre pour une petite famille. Doit coucher sur les lieux. S'adresser coin Bienville et Cutcombe. 10 sept—1m

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er étage, 66 rue Chartres. 26 août—1m

A VENDRE.

A VENDRE bon marché, du son de riz frais. Louaux Rice Mill, 71 Decatur. 12 sept—4t.

A VENDRE.—Pour cause de départ, grocerie et bar. S'adresser sur les lieux, 209 rue Bienville. 8 sept—7t

A VENDRE.—Une vacherie comprenant vingt vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Ry. Prat, rue Barthelemew, entre Royale et Urquhart. 4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau principal, 59 Douane, coin Decatur. 7 juillet—3m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Rosario Muntalbano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,836 — Division D — Attendu que Owen Reidy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rosario Muntalbano, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13 18 23

Succession de John Leonard Booy et de sa première femme Yetta Coltsé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,834—Division D.—Attendu que Mme Wilhelmine Booy, veuve de Henry Esborn à présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de John Leonard Booy et de Yetta Coltsé, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 sept—13,18,22

Succession de Casper Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.— No 27,832.— Division E — Attendu que Mme Veuve Elizabeth Wild, veuve de Casper Wild, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Casper Wild, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

Successions de Anne Dillon Kenner et de Jacob Kenner (consolidées).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,316—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Hodgins, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 août—31—sept 5 8

Succession de Sarah J. Armston.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,820—Division C.—Attendu que Henry C. Armston a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah J. Armston, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6sept—6 11 15

Succession de A. J. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,311—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Shaw [née Donovan], comme administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er sept—1,6,10

Succession de Euphémie Blache, veuve de Paul Villars.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,778—Division A. Attendu que Mme Marie Villars, femme de Frédérick Alvah Stinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 août—29—sept 3 7

AVIS AUX CREANCIERS

Anthony Schaefers vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,730—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Eugene S. Rosse, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17,21

Orleans Manufacturing Company of Syrups Receivers and assorted Liquors en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,346—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par G. A. Lax, J. Théo. Tudury et Peter Tudury, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6sept—6 11 15

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,663—Division E—Rudolph Langermann vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Vu la cession de propriété du pétitionnaire Rudolph Langermann fait et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, en son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 14ème jour de septembre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. J. Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 10 août 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
11 août—3f en 14 sept

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, samedi soir, 29 juin 1889.

Comptant	$550,922 35
Change	110,048 34
Prêts sur demande et escomptes	1,232,312 16
Actions	29,062 50
Propriétés foncières	48,360 97
Total	$1,972,056 12
Fonds capital	$600,000 00
Profits non divisés	161,664 58
Dépôts individuels	1,209,470 54
Dividendes non payés	926 00
	$1,972,056 12

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1889.
(Signé) ANT. DOREOCQUET, Notaire.

CHEVAUX [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu dans les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie envoyée par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane [illegible]

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales;

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 — CHARTRES — 73

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 13me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes majeures et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont déclaré que, [illegible] des dispositions d'une loi de la législature de 1888, connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumise aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND [SINGERS' UNION], LIMITED". La dite corporation aura, sous ce nom le pouvoir de se perpétuer durant le terme complet de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'organisation, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la dite entreprise seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ces fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en espèces comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt [20] pour cent, et le dernier de quarante [40] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. [illegible]

[illegible]

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés mobilières ou immobilières; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels sera, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. De ce conseil feront partie les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se soumettent à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, W. B. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, A. J. Hoffman, Chas. J. A. Doerr, F. W. Bremer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred. Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Angel, Dr F. Loeber, Henry Buddig, Chr. Hansen, C. H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vonderbank, John Strauss, R. G. Heber et M. Blum. [illegible]

[illegible]

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. H. Bennerz, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Herrmann, président du comité local du festival. [illegible]

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui [illegible]

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions [illegible]

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus nommées et moi, notaire, après lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	E. H. Bennerz,
A. G. Ricks,	F. Rickert,
Fred Peters,	H. G. Michel,
J. G. Buehle,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Ph W. Dielman,
M. Diebolspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen P. Noll,	Albert Heinz,
Francis & Opitz,	H. L. Frantz,
Jacob Schoen, par Franz	Augustus Rice,
Henry Rice,	

German Singing Society of the Sixth District Ernst Seeman, Président.
Albert E. Ewing. G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, enregistreur des hypothèques en tel pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", a été ce jour enregistré dans le livre [illegible], folio 103.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1889.
GEORGE GUINAULT, Enregistreur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 6 mai A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE CONTI, 34.
Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
AVIS IMPORTANT.

Les déserteurs et insoumis qui veulent bénéficier de l'amnistie accordée par la loi du 21 juillet 1889, doivent se présenter au Consulat de France pour faire dresser acte de leur soumission.

Cette formalité doit être accomplie, pour les Etats-Unis, dans l'année qui suivra la promulgation de la dite loi, c'est-à-dire, avant le 21 juillet 1890.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1889.
Liste de [illegible]

[illegible]

LEON QUEYROUZE,
[illegible]
VINS ET LIQUEURS
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Livres de droit. Livres de droit. Articles de droit, etc.

Vente du shérif d'une grande bibliothèque de livres de droit de valeur. [illegible]

Dans l'affaire de la Veuve Louis P. Bosseny vs. Alphonse Philipe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,741—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 septembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 17 septembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le "Bréese Donèze," Nos 33 et 35 rue Carondelet, au bureau No 5, actuellement occupé par le défendeur. [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 sept—7,11,14,17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. Mme Mary E. Palmer et son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 25,516. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District, de cette ville, le SAMEDI, 14 septembre 1889 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
12 août—12,19,26—2,9,14 sept.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$382,388 33
Sur les risques de rivière	20,807 02
Sur les risques de mer	14,561 00
	$417,156 36
A ajouter: Primes non acquises de 1887	86,307 75
Total des primes	$501,864 00
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$ 24,089 51
Revenu total	$526,146 14

[illegible]

Total des déboursés	$340,679 28
Surplus	$184,473 86

ACTIF

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER

A une séance du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,325 14 au crédit du fonds de Réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

[illegible]

Ernest Miltenberger.
17 janv—1a

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL —DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co, New York.
E. B. WALMSLEY, Président.
[illegible]

CHLORO-NAPHTHOLEUM [illegible]

Avis.
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Maria F. Schubert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 14 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jackson & Millenovich vs. Wm Lee et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,694—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir— [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 sept—2 9 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Jeannette Seligman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir: [illegible]

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Veuve Theresa Boyssans et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,657—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir: [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 27—3 10 17 21 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété améliorée de valeur connue comme le No 533 rue Magazine.

Samuel Weil vs J. N. Folwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—sept 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée rue Trudeau, entre St-Charles et Carondelet (le No 118 rue Trudeau).

Sanbury T. Black vs J. G. B. Williams

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,619—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 537 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No. 27,507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BONY & O'CONNOR — Nicholas J. Bony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique— [illegible]

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.
10 Sept—10 21 28—oct 5 12

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Septième District.

Succession de John Henry Gaines.

No 26,089—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 3 septembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan— [illegible]

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
7sept—7 14 21 28- oct 5 12

Billets pour loyers, jugements et comptes.

Timothy O'Leary vs ses créanciers.

No 26,014—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 29 août 1889, rendu dans l'affaire ci-dessus.
Quatorze billets pour loyer, de $30 chacun, payable mensuellement, d'après le bail expirant le 1er octobre 1890, enregistré dans le bureau des encanteurs; aussi des jugements et comptes divers d'après liste rendue.
Termes—Comptant sur les lieux.
3 sept—3 7 14

COTTAGE DOUBLE ATTRAYANT
Nos 46 et 48 rue Broad, coin Bienville.
Près du Couvent du Bon Pasteur.
Succession de Mme Clara Schmidt.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 27,633.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, en date du 12 août 1889, et rendu dans la succession [illegible]

Le nouveau cottage double en bois, Nos 46 et 48 rue Broad, coin Bienville, carré borné par les rues White et Dumaine, ayant une jolie devanture et construit à distance du trottoir, avec galerie de devant, cour pavée en briques. [illegible]

Conditions—1/3 au plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 p.c. d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur fera le dépôt usuel de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,17,24,31—sept 7,14

NE négligez pas vos demeures. Servez-vous du Chloro-Naphtoleum; Le plus grand désinfectant connu. 7 juil—3 m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 31	
Primes maritimes	2,728 56	
Primes de rivières	2,792 90	
		$172,662 67
Primes acquises de 1887		87,567 11
Total des primes		$261,230 78
Intérêt, loyers et courtage		[illegible]

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 13 septembre 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—
Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 13 sept—1f

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Confiserie, Boulangerie et meubles de ménage.

Succession de Peter Schneider.

No 27,686 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 5 rue Carondelet. — LUNDI, 23 septembre 1889, à 11 heures du matin, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, arrêt daté du 9 septembre 1889 et rendu dans la susdite succession, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, No 531 rue Magazine, entre Ste-Marie et Félicité, le contenu de la confiserie et de la boulangerie ainsi que les meubles de ménage, consistant de comptoirs [illegible]
Conditions—Comptant avant livraison.
11 sept—11 14 21 22

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 162, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Jean Moncabe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 23 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles d'usage.
Acte de vente pardevant A. Ducloslange, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MOULIN A RIZ DE VALEUR
Dans le Deuxième District de cette ville, connu comme le "Crescent City Rice Mill".

Dans l'affaire de Angelo Socola vs. Marie Madeleine Carré, veuve de James J. Reiss, et als, pour un partage et décréter la raison sociale commerciale qui existait auparavant entre le dit Angelo Socola et feu Jas J. Reiss sous la raison sociale de "Crescent City Rice Mill Co." qui doit être dissoute et qui est terminée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 27,496.

—A Pendre.—

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 3 rue Carondelet—SAMEDI 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 10 août 1889, et signé le 12 août 1889, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan— [illegible]

Les mesures qui précèdent sont toutes plus ou moins, conformément à un plan récent d'Edgar Pilié, voyer, en date du mois d'août 1889. [illegible]

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs, et aussi les taxes dues et exigibles en 1889.
15 août—15 24 31—7 14 21 sept

PAR E. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District,
Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Marais.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Ernestine Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 27,603.

PAR E. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 31 août 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]
4 sept—4 7 14 21 28—5oct.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix
Du Troisième District.

Coin des rues Pauline et Chartres—Joli cottage.
Coin des rues Peters et Pauline—Grande hangar.
Rue Pauline, entre Peters et Chartres.
Rue des Remparts, entre Désiré et Piété—Terrain vague.

Succession de Henri Bittern.

No 5,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.— Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent, en congé, daté du 15 août 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 1 et 2, carré d'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Pauline et Jeanne, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Peters, sur 126 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur, [illegible]

2° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment décrite, désigné par le No 7, mesurant 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Peters, sur 126 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 11, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Chartres, desquelles deux rues il forme le coin. Les améliorations comprennent un joli cottage avec 3 chambres, cuisine et citerne.

4° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que les trois propriétés précédemment décrites, désigné par le No 12, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un hangar, une citerne en fer. Les quatre propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après un plan de D. E. Hughes, architecte, daté le —— 1889.

5° Un terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 6 pouces de façade rue des Remparts, 37 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière et 105 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Pour la propriété ci-dessus décrite, comptant; pour les autres de 1 à 4 inclusivement (1/2) une moitié au plus comptant; le reste à un an par un billet à l'ordre de l'acquéreur, portant sept pour cent par an, l'intérêt datant du moment de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. [illegible]

Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

Propriété améliorée de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

Succession de Frederick Gast.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 6 août 1889 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumant les taxes de 1889 en sus du prix de la vente.
Acte de vente pardevant W. M. Gosley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—10 17 24 31—sept 7 14

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.

No 346 rue Prieur, Troisième District.

Succession Veuve J. B. Lavigne.

Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY.— Albert Brignoni, encanteur,—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 20 août 1889, dossier 27,564, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lavigne, décédée, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Orange, et mesurant en pied anglais 19 pieds 11 pouces de façade rue Prieur sur une profondeur de 96 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple d'un étage de 3 chambres plâtrées et cuisine attenante à la maison principale en galerie, au numéro municipal 346.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent de dépôt par l'acquéreur au moment de l'adjudication et le paiement des taxes dues pour l'année 1889.
L'acte de vente pardevant John E. Léger, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur à Slidell, paroisse de St-Tammany.

Meubles, etc.

Succession de G. B. Sharbone.

No 27,114—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, en date du 12 août 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Une certaine portion de terre, désignée 14 lots, dans l'îlet No 25 dans la ville de Slidell, dans la paroisse St-Tammany, Louisiane. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison non finie, etc.

Aussi, à la même heure et au même endroit, il sera vendu un lot de meubles, de bois de construction, etc., d'après inventaire collationné.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. Balle, notaire.
15 août—15 24 31 sept 7 14 21

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 106 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

[illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.
[illegible], Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de juin 1889.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

L'Abeille [illegible]
Bureau [illegible]
VENDREDI. [illegible]

Mandeville [illegible]

LE STEA[illegible]

[illegible]

COMPA[illegible]

[illegible]

CHE[illegible]

Missis[illegible]

RO[illegible]

[illegible]

Queen and [illegible]

[illegible]

E. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nlle-Orléans, Lne.
24 mars—

[illegible]

FEUI[illegible]

No 26.

CALO[illegible]

PAR JEA[illegible]

Le bouquet était maintenant à la [illegible] sa mère; Georges et chemin de la ville.
Ils montèrent [illegible] de Mme de Ploeruel et chantait une [illegible] avec laquelle elle quand celle-ci était [illegible]
Nelle [illegible] de la malade, si [illegible] Elle [illegible] en grand lit à [illegible] aussi avait [illegible] Ses yeux bleus [illegible] et doux.
Elle ne reconnut ni [illegible] La vue du [illegible] Elle [illegible] fleurs, [illegible] ne pouvait qu'à [illegible]
[illegible] va au bal, [illegible] Elle est [illegible] fleurs, [illegible] aimait les [illegible] elle couvrit de baisers, de [illegible]
[illegible] Anne était [illegible] la veille. Se prépa[illegible]